

RENSEIGNEMENTS D'URBANISME



→ Le renseignement d'urbanisme est un document d'information renseignant sur les règles d'urbanisme et servitudes applicables à un terrain.

A savoir

La fiche de renseignement d'urbanisme ne peut en aucun cas être considéré comme une autorisation administrative quelconque. Les renseignements délivrés par internet n'ont de valeur que le jour où ils sont délivrés.

Elle ne dispense de l'observation d'aucune des réglementations spéciales relatives, notamment aux déclarations d'intention d'aliéner (toute décision relative au droit de préemption ne pouvant être prise qu'au vu de la déclaration d'intention d'aliéner), aux permis de construire, aux divisions de propriétés et lotissements, etc.

Conditions d'obtention

Ces renseignements d'urbanisme peuvent être obtenus par toute personne intéressée, propriétaire ou non du bien.

Utilisation du service

La plateforme est disponible depuis ce lien : <https://ru.megeve.fr/>

La recherche d'un terrain peut se faire par le biais de la référence de la parcelle (section et numéro), par l'adresse, ou par l'intermédiaire de la cartographie.

Vous pouvez ensuite télécharger la fiche en format PDF. Elle comprend les informations géographiques du terrain (lieudit, adresse, superficie), le droit de préemption, les éventuelles servitudes d'utilité publique, les dispositions d'urbanisme, les taxes et contributions potentielles lors d'une demande d'autorisation d'urbanisme, et diverses informations complémentaires et observations.



Vous pouvez visualiser différentes informations urbanistiques sur la carte grâce à un système de couches à afficher ou masquer



Vous pouvez également imprimer des extraits de la cartographie grâce à cette icône.

Le pôle Développement et Aménagement Durables de la Mairie de Megève vous accueille et vous renseigne du lundi au vendredi de 9h à 12h.

Tél : +33(0)4 50 93 29 01

Mail : urbanisme@megeve.fr